

## Sans titre

N° 1218.- FAUX

Faux à titre principal.- Acte argué de faux.- Acte déjà produit en justice.- Acte n'ayant pas fait l'objet d'un incident de faux.-

Un faux peut être demandé à titre principal même s'il vise un écrit déjà produit en justice et contre lequel un incident de faux n'a, alors, pas été élevé.

CIV.2 10 juillet 1996 CASSATION

N° 94-15.851.- CA Paris, 29 mars 1994.- M. Chabault c/ société Udeco diffusion

M. Zakine, Pt.- M. Chardon, Rap.-  
M. Kessous, Av. Gén.- la SCP  
Lyon-Caen, Fabiani et Thiriez, Mme  
Thomas-Raquin, Av.-